



# Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

21 septembre 2004

Volume 2, Numéro 6

**Ce qui ne fait pas de bruit n'intéresse personne**

**Pierre Karch**  
Jeux de patience,  
XYZ éditeur, 1991

## Le mot de la rédaction

L'automne sera chaud au Québec concernant les activités entourant le bruit : Journées annuelles de santé publique en décembre précédées en novembre du congrès des musiciens-éducateurs et du colloque régional Chaudière-Appalaches-Québec de même qu'une pièce de théâtre sur la surdité, en octobre dans la région de Lanaudière.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne a produit un document des plus complets dans le cadre d'une vaste consultation pour mettre à jour sa réglementation sur le bruit en milieu de travail. Une véritable référence dans le domaine, à consulter sans faute. De plus, **Tapageur** fait état des premières données d'une importante étude montrant les effets cardiovasculaires du bruit, qui sera publiée sous peu. Elle a été réalisée chez des travailleurs de Colombie-Britannique.

Le bruit d'origine environnementale ou communautaire n'est pas pour autant délaissé puisqu'il est question de bruit à la campagne et à celui associé au prolongement d'une autoroute en milieu urbain.

### Les tapageurs de la rédaction

<b>Dossier</b>		<b>Lu pour vous</b>	
En Grande-Bretagne : vaste consultation sur la mise à jour du plan de lutte au bruit en milieu de travail.....	1	Une proportion importante de maladies cardiaques attribuables au bruit en milieu de travail.....	6
Prolongement d'autoroute à Québec : le bruit parmi les agresseurs appréhendés.....	3	Confusion entre troubles auditifs et troubles cognitifs.....	7
<b>Solutions</b>		Des travailleurs nagent dans le bruit.....	8
Réduction du bruit dans les garderies.....	4	<b>Outils-information</b>	
Faire du bruit pour le diminuer...ou le contrôle actif du bruit.....	4	Le bruit s'affiche.....	8
La réglementation pour lutter contre le bruit à la campagne et dans des lieux de villégiature.....	5	<b>Saviez-vous que?</b>	
Bruit raccourci sur des rallonges de chariots élévateurs.....	5	L'oreille bionique?.....	9
<b>Mini-revue de presse</b>		<b>On parlera bruit-surdité</b>	
Surdité en hausse au Québec.....	5	o Au Québec	9
Problèmes de bruit à Beauport.....	6	Journées annuelles de santé publique : la <b>jour</b> née thématique sur le bruit.....	9
Grande Allée à Québec...le plaisir des uns et les problèmes des résidents.....	6	Le bruit derrière la musique : menace-fantôme pour les musiciens-éducateurs...	9
Au Lac Sept-Iles dans Portneuf.....	6	Bruit et surdité dans les scieries.....	10
Charny : pas d'amélioration à la gare de triage.....	6	Lanaudière : théâtre et surdité.....	10
		o Ailleurs dans le monde.....	10

## En Grande-Bretagne : vaste consultation sur la mise à jour du plan de lutte au bruit en milieu de travail

La Grande-Bretagne (GB) propose un nouveau plan d'attaque pour lutter contre le bruit en milieu de travail et ce, en vue d'implanter la Directive européenne

sur l'exposition des travailleurs au bruit (2003/10/CE). Celle-ci viendra remplacer la directive de 1986 et la réglementation de 1989. Sous la gouverne de la *Health & Safety Commission* (HSC), une vaste consultation sur la réglementation proposée a été réalisée auprès des organismes concernés et s'est terminée le 25 juin dernier. La démarche était appuyée par un important document portant sur tous les aspects concernés. Il est prévu que la nouvelle réglementation sera soumise au parlement en octobre 2005 pour entrer en vigueur le 15 février 2006.



Source de l'image :  
<http://library.bb.cc.wa.us/Library-ATEC/construction/images03-09-04/brick77-workers.jpg>

Parmi les principaux changements, on note que les niveaux d'action seront réduits de 5 décibels alors que l'exposition maximale tolérée des travailleurs a été ramenée à 87 dB au lieu des 85 antérieurs. De plus, des dispositions transitoires ont été prévues pour les secteurs de la musique et du divertissement (orchestres, discos, pubs, cinémas, restaurants, événements sportifs, etc.) et de la navigation; l'entrée en vigueur étant respectivement reportée en février 2008 et 2011.

Le document de consultation présente les 15 articles prévus dans « *The Control Noise at Work Regulations 2005* » : valeurs limites d'exposition et d'action, évaluation du risque pour la santé et la sécurité, élimination ou contrôle de l'exposition, protection personnelle, surveillance de la santé et diverses exemptions. Il comprend 8 annexes. **L'annexe 2**, « *Draft Control of Noise at Work Regulations 2005* » est l'une des plus riches. **Les 15 articles proposés sont repris avec des explications sur leur application et leurs fondements.** Cette annexe est elle-même subdivisée en 6 parties (droits des employeurs, gestion du risque, contrôle pratique du bruit, outils et machinerie plus silencieuses, protection personnelle et surveillance de la santé) et en autant d'annexes (estimation et mesure de l'exposition, atténuation des protecteurs, normes pour instruments de mesure, examens audiométriques, etc.).

D'abord, on indique que l'**objectif** est de contrôler les risques pour la santé reliés à une exposition au bruit en milieu de travail, dont la surdité et les acouphènes. L'atteinte de cet objectif repose sur **3 principes** : implantation par les employeurs des moyens de contrôle à la source du bruit, conception de machinerie plus silencieuse par les fabricants et port de protection personnelle par les employés.

Sans reprendre l'article [de Tapageur paru en février 2004](#) présentant la Directive 2003/10/CE, relevons certains aspects du document de la GB. Par exemple, on fournit des précisions lorsqu'il y a plus d'un employeur sur un même site : ex. impact sur travailleurs à proximité (10-14, p. 26) et sur les obligations pour les visiteurs (13, p. 26). Pour les niveaux de bruit menant à des actions, on mentionne que le port de la protection auditive n'est pas considéré alors qu'il l'est pour établir l'exposition des travailleurs (15, p. 27). On retrouve entre autres la mention de certains travailleurs à risque : femmes enceintes, jeunes, etc. (24, p.31), l'obligation pour les distributeurs de machines de fournir l'information sur le bruit émis et, le fait que la protection personnelle doit être portée en dernier recours (43, p. 37). Dans un désir de simplification, un **organigramme de conformité** a été réalisé à partir des règlements prévus (p.51). On rappelle aussi des tests simples (à 1 et 2 mètres) pour estimer une exposition au bruit à partir de 3 questions (74, p. 54).



Source de l'image :  
[http://www.polar.org/antsun/oldissues2000-2001/2000\\_1217/images/artist\\_weld.jpg](http://www.polar.org/antsun/oldissues2000-2001/2000_1217/images/artist_weld.jpg)

Pour le **contrôle du bruit**, les moyens et notions de base sont présentés et définis (113-170, p.66). Même le contrôle du bruit actif et ses paramètres d'efficacité y trouvent place (162-164, p.82). La **protection personnelle** fait aussi l'objet d'un traitement complet (207-268, p.96) : choix, utilisation et entretien, description de tous les types de protecteurs, leur réduction du bruit,

la double protection, leur utilisation en présence de signaux avertisseurs, les problèmes médicaux, etc.

Une autre partie aborde la surveillance de la santé (application, tenue des dossiers, etc.) (269-285, p. 110) en plus de l'appendice F sur le programme d'examens audiométriques. Autre appendice à mentionner, le A, sur l'estimation de l'exposition au bruit : méthodes et mesures, appareils, calibrage, lieu, durées, etc.

Et finalement, à signaler, la figure qui présente **l'exposition au bruit basée sur un système de points** (292-294, p. 118) et l'annexe 5 qui reprend l'évaluation d'impact de l'implantation de ces mesures, texte déjà présenté [dans Tapageur \(Vol. 2, no 2, pp. 5-6\) de mars dernier.](#)

Voilà donc quelques éléments parmi tout ce que contient cet important document. Le lecteur pourra en découvrir davantage en consultant la page Internet suivante :

**Source :** Proposals for new control of Noise at Work Regulations implementing the Physical Agents (noise) Directive (2003/10/CE). Health & Safety Executive (HSE). <http://www.hse.gov.uk/consult/condocs/cd196.htm>

## **Prolongement d'autoroute à Québec : le bruit parmi les agresseurs appréhendés.**

Au printemps 2004 le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu des audiences sur le projet de prolongement vers le nord de l'autoroute Du Vallon dans la Ville de Québec. Un grand nombre de groupes et citoyens, opposants et partisans, y ont participé et y ont déposé un total de 76 mémoires.

Traitant notamment du bruit, le mémoire de la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Capitale nationale n'est pas passé sous silence. Il ne s'est toutefois pas avéré le seul à exprimer des préoccupations à l'égard de ces impacts environnementaux. Effectivement, le **bruit** a maintes fois fait l'objet de questions, de commentaires et de préoccupations tout au long des audiences ainsi que dans plusieurs mémoires.

**Le projet ...** Le ministère des Transports et la Ville de Québec proposent de construire un boulevard urbain à 4 voies de circulation, séparé par un terre-plein central, dans le prolongement de l'autoroute du Vallon, sur une longueur de 4,2 kilomètres. Selon les copromoteurs, le projet permettrait entre autres de favoriser le développement du secteur, d'accroître l'efficacité du réseau routier régional et local et de consolider le réseau existant et la trame urbaine. (**extrait du site Internet :** [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/du\\_vallon/index.htm](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/du_vallon/index.htm))

### **Une décision qui risque fort de faire du bruit!**

Le BAPE a déposé son rapport au ministre de l'Environnement le 26 août dernier, qui l'a rendu public le 2 septembre dernier. Il sera soumis au conseil des ministres pour fin de décision.

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape195.pdf>

Le BAPE a établi que le projet de prolongation de l'autoroute « ...serait acceptable dans la mesure où il est accompagné de moyens concrets et efficaces pour réduire l'utilisation de l'automobile, en assurant notamment un service de transport en commun concurrentiel dans le secteur



Source de l'image :  
<http://www.carrieresroy.com/media/autoroute.gif>

## SOLUTIONS AU BRUIT



Lebourgneuf ». (p.2) Il est à noter que **le bruit a fait l'objet de 2 avis spécifiques parmi les 26 avis** que compte le rapport final : avis n<sup>os</sup> 13 et 14 concernant des moyens pour contrer les nuisances. On peut consulter les multiples documents déposés au BAPE lors de ces audiences à l'adresse Internet suivante :

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/du\\_vallon/documents/liste\\_documents-DT-DQ-DM.htm#DM](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/du_vallon/documents/liste_documents-DT-DQ-DM.htm#DM)

Le mémoire de la DRSP de la Capitale nationale est accessible à l'adresse suivante : <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/pdf/M%E9moire%20BAPE.pdf>

D'autres organismes, tel le comité de protection de l'environnement de Québec (COPREQ), ont quant à eux cherché à faire valoir la prépondérance de la protection du milieu naturel qui sera touché. Leur mémoire a décrié la promotion du transport individuel au détriment du transport collectif avec en toile de fond le bruit qui « risque [...] d'être le facteur le plus incommode du projet ».

**Source** : S. Brassard. **Mémoire du COPREQ sur le projet de prolongement de l'axe du Vallon**. 6 p.

<http://www.copreq.qc.ca/documents/memoduval04.pdf>

## Réduction du bruit dans les garderies

Malgré quelques retards dans l'implantation des solutions proposées par l'équipe de Soft dB inc., les centres de la petite enfance (CPE) ayant déjà implanté des solutions proposées semblent agréablement surpris. La diminution du bruit semble évidente, pour ne pas dire qu'elle s'entend ... la publication d'un guide pour réduire le bruit en CPE est attendu au cours de 2005. Pour en savoir plus, consulter la revue **Sans Pépins** de juin 2004 publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) :

<http://www.asstsas.qc.ca/documentation/sanspepins/sp062008.pdf>

## Faire du bruit pour le diminuer... ou le contrôle actif du bruit

De façon complémentaire aux travaux de Tony Leroux à Montréal présentés dans le numéro précédent, **Tapageur** a voulu en savoir un peu plus sur le domaine du contrôle actif du bruit. Cela a permis de découvrir un intéressant texte produit par le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de France. Friot y définit le contrôle acoustique du bruit (Active Noise Control) ou anti-bruit, comme « l'utilisation de sources de bruit dites *secondaires* pour réduire un bruit indésirable dit *primaire* ». Il précise que malgré le haut niveau de spécialisation atteint en ce domaine, les seuls produits de contrôle actif fabriqués en grande série sont le casque anti-bruit et les systèmes pour les gaines de ventilation.

Il s'agit d'un document qui cherche à donner au lecteur ayant des connaissances élémentaires en acoustique et en traitement du signal, des indications sur les possibilités et limites du contrôle actif du bruit. Ainsi, pour les néophytes que nous, **Tapageurs**, sommes, on comprendra vite que le contrôle actif n'est pas une « technique magique » selon le terme utilisé par l'auteur. Le document compte un résumé à la fin des quelques chapitres qu'il contient ce qui contribue à en cerner l'essentiel.

À lire particulièrement, au chapitre 3, les informations transmises à l'égard du casque anti-bruit ainsi que ses limites. On en apprendra également beaucoup

sur les applications dans le secteur de l'automobile, sur les sources de bruit associées au moteur, à l'échappement et au roulement. Dans ce même chapitre, sont abordés les écrans anti-bruit actifs auxquels on peut associer l'expérience de masquage de bruit réalisée par Leroux.

Selon l'auteur, le contrôle actif permet une réduction du bruit de l'ordre de 20 dB, réduction souvent obtenue, malheureusement, à basse fréquence, ce qui ne se traduit pas toujours par une réduction importante du bruit perçu.

**Source :** E. Friot. **Une introduction au contrôle actif du bruit.** Centre national de la recherche scientifique - Laboratoire de mécanique et d'acoustique. 28 février 2003. 62 p.  
[www.lma.cnrs-mrs.fr/~friot/polyCA.pdf](http://www.lma.cnrs-mrs.fr/~friot/polyCA.pdf)

## La réglementation pour lutter contre le bruit à la campagne et dans les lieux de villégiature

La Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) présente sur son site Internet une démarche pour solutionner les problèmes de bruit qui surviennent dans des lieux de villégiature. **La démarche suggérée se base sur l'existence de règlement municipal.** On y trouve également des **dispositions à inclure** dans la réglementation ainsi que les problèmes d'application de la réglementation et du délai des poursuites pénales. Finalement, on rappelle les bases du Code civil du Québec pour faire valoir ses droits auprès des municipalités.

**Source :** <http://fapel.org/frboum.htm>

## Bruit raccourci sur des rallonges de chariots élévateurs

Le site Internet du réseau de santé publique en santé au travail recense 2 nouvelles solutions implantées dans des entreprises. Une première solution porte sur la réduction du bruit causé par le ballotement des rallonges aux fourches de chariots élévateurs. Un matériel acoustique installé sous les rallonges, d'une longueur de 1,8m à 2,2m et pesant environ 27 kg, a amorti le choc métallique lors du contact de la rallonge avec la fourche. L'exposition des caristes a été diminuée de plus de 6 dBA, pour se situer légèrement sous 85 dBA.

[http://www.santeautravail.com/result.asp?file\\_id=5484](http://www.santeautravail.com/result.asp?file_id=5484)

L'autre solution porte sur l'insonorisation d'une machine à couper les chaînes de la braguette d'un jeans dans l'industrie du vêtement, solution déjà présentée par [Tapageur en février 2004, Vol.2, No 1.](#)

[http://www.santeautravail.com/result.asp?file\\_id=5485](http://www.santeautravail.com/result.asp?file_id=5485)

## La surdité en hausse au Québec...

Au cours de la 2<sup>e</sup> semaine du mois d'août, plusieurs grands quotidiens québécois ont traité de l'augmentation de la surdité au Québec, notamment en raison du bruit dans les milieux de travail. Entre 1991 et 1998, le taux d'incapacité lié à l'audition est passé de 3,1 % à 4,2 % avec une progression plus forte chez les 35-54 ans.

**Sources :**

▪ A.Lafrance. *La surdité progresse chez les Québécois adultes.* Le



Source de l'image :  
<http://www.monttreblantreale.state.com/eng/properties/land/mont-tremblant/desmarais.html>

**À quand une campagne pour une meilleure réglementation municipale?**

Réalisations en santé au travail

**Mini-Revue de presse**

De plus en plus de surdité

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC - Le nombre de Québécois adultes qui sont atteints de surdité partielle ou complète est en augmentation et ce, de façon alarmante. L'augmentation de la population âgée des causes de cette progression vient de la hausse de la surdité.  
Selon le dernier rapport de l'Institut de la statistique du Québec, entre 1991 et 1998, le taux d'incapacité lié à l'audition est passé de 3,1 % à 4,2 % chez la population adulte. La progression de la surdité devient ainsi la plus forte chez les 35 à 54 ans, surtout chez les hommes.  
« C'est un problème de santé publique au Québec, cette progression est inquiétante. On constate que les adultes sont plus nombreux à avoir des problèmes de surdité alors qu'ils sont plus jeunes, ce qui indique que le bruit est une cause importante de cette hausse », dit-il.  
Le rapport de l'Institut est basé sur des données recueillies par le Centre de la surdité de l'Université de Montréal.



vieillesse de la population et le bruit au travail seraient les principales causes. **Le Soleil**, 9 août 2004, p. A7.

- Presse canadienne. *De plus en plus de surdit .* **La Presse**, 10 ao t 2004, p. A5.
- Presse canadienne. *Les Qu b cois de plus en plus SOURDS.* **Le Journal de Montr al**, 11 ao t 2004, p. 7.

## Probl mes de bruit   Beauport...pas besoin de travailler dans le bruit pour avoir une carri re bruyante...

Des citoyens de l'arrondissement Beauport r sident   proximit  d'une carri re souhaite une diminution du bruit ainsi que de la poussi re.

**Source :** Radio-Canada, 18 ao t 2004

[http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200408/18/006-beauport\\_unibeton.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200408/18/006-beauport_unibeton.shtml)



## Pr s de la Grande All e   Qu bec...le plaisir des uns et les probl mes des r sidents

Des discussions ont cours avec divers intervenants pour que les r sidents retrouvent le sommeil. Ceux-ci ont   composer avec les sc nes du festival d' t  de Qu bec, le Grand rire Bleue et un bar. D'ailleurs, le propri taire du bar s'est d plac  pour entendre le bruit et a pos  certains gestes pour tenter d'am liorer la situation.

**Sources :**

- G. Benjamin. *Pas reposant d'habiter pr s de la Grande All e.* **Le Soleil**, 27 juillet 2004, p. A6
- Radio-Canada, 26 juillet 2004

<http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200407/26/002-bruit-coop.shtml>



Source de l'image : [http://www.quebecweb.com/air/helibec\\_global/photo.htm](http://www.quebecweb.com/air/helibec_global/photo.htm)

## Au Lac Sept-Iles dans Portneuf

On apprend que la municipalit  de St-Raymond de Portneuf a une politique sur le bruit permettant notamment de mieux composer avec une base d'hydravions et les 7 concitoyens qui poss dent un de ces bruyants engins.

**Source :** E. Moreault. *Lac Sept-Iles : Interdictions, politiques et pr vention pour prot ger la rive.* **Le Soleil**, 18 juillet 2004, p. A8.

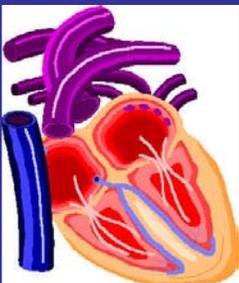
## Charny : pas d'am lioration   la gare de triage

Les plaintes sur le bruit n'ont pas diminu  malgr  certaines am liorations que le Canadien National (CN) aurait apport es.

**Source :** Radio-Canada, 13 ao t 2004

<http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200408/13/005-charny.shtml>

## LU POUR VOUS



Source de l'image : <http://www2.ac-lille.fr/svt/exao/coeur.jpg>

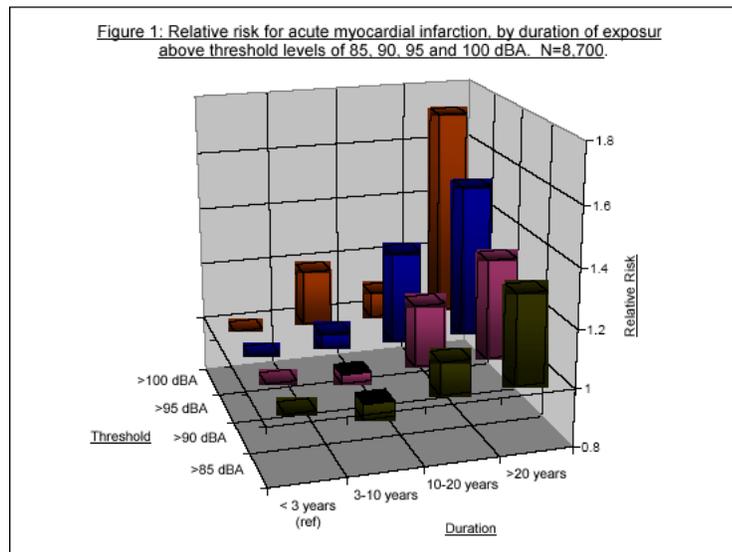
## Une proportion importante de maladies cardiaques attribuables au bruit en milieu travail

**Augmentation de 30   60% du risque de d c s par infarctus du myocarde chez les travailleurs des scieries expos s aux niveaux de bruit plus  lev s.**

**Surprenant?** C'est pourtant ce que r v le cette  tude r alis e par des chercheurs de l'Universit  de Colombie-Britannique (UBC)   Vancouver. Cette  tude a  t  r alis e aupr s de 8 700 des 27 499 travailleurs de scieries de Colombie-

Britannique, employés pendant au moins un an entre 1950 et 1985, et qui sont suivis depuis 1987 par l'équipe du Dr Davies (étude de cohorte). Ils ont notamment étudié tant la fréquence de survenue d'infarctus du myocarde (IM) que les décès causés par cette maladie.

Non seulement les décès par IM sont-ils augmentés, mais le risque d'infarctus du myocarde augmente de 30 à 60% en fonction du niveau et de la durée d'exposition comme on peut le constater sur la figure reproduite ici. Selon ces résultats, le risque le plus grand se retrouve chez les travailleurs exposés depuis plus de 30 ans à plus de 95 dBA ou depuis plus de 20 ans à plus de 100 dBA. Cette situation est fréquemment rencontrée dans les scieries du Québec.



**NDLR :** Threshold=seuil; Duration=durée; Relative Risk=risque relatif

Ces résultats sont tirés d'un résumé d'une présentation faite lors du **8<sup>th</sup> International Congress on Noise as a Public Health Problem**, tenu du 29 juin au 3 juillet 2003, à Rotterdam aux Pays-Bas. **Tapageur** résumera pour vous dans un prochain numéro les informations plus complètes à partir des articles scientifiques à paraître dans des revues scientifiques.

**Source :** Proceedings of the 8<sup>th</sup> International Congress on Noise as a Public Health Problem, CD-ROM.

**University of British Columbia :**

[http://www.bridge.ubc.ca/directory/faculty/detail.asp?user\\_id=53](http://www.bridge.ubc.ca/directory/faculty/detail.asp?user_id=53)

## Confusion entre troubles auditifs et troubles cognitifs ?

Cet article porte spécifiquement sur les problèmes d'audition qui affectent les personnes âgées. Son intérêt est de rappeler notamment les problèmes psychologiques et sociaux pouvant être engendrés par des difficultés à entendre ainsi que les problèmes cognitifs où les **malentendus** causés par la perte d'audition peuvent être interprétés trop souvent comme de la confusion.

La prévalence de la perte auditive s'élève à 40 % chez les gens âgés de plus de 60 ans

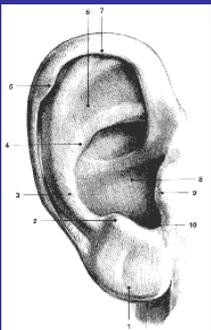
**Source :** B. Jutras et M. Gendron. Troubles auditifs, troubles cognitifs : y a-t-il confusion ? Le Clinicien, vol. 19, no 4, pp. 89-93.

<http://www.stacommunications.com/journals/leclinicien/2004/April/pdf/089.pdf>



Source de l'image :

[http://www.biere-et-sante.com/images/genetisch\\_t.gif](http://www.biere-et-sante.com/images/genetisch_t.gif)



Source de l'image :

[http://mr2k.3dvf.net/archives/oreille/images/scan\\_oreille.gif](http://mr2k.3dvf.net/archives/oreille/images/scan_oreille.gif)

## Des travailleurs nagent dans le bruit

L'été terminé, les baigneurs retournent dans les piscines intérieures. **Tapageur** a retrouvé sur Internet une étude qui documente l'exposition au bruit dans ces établissements. L'étude a été réalisée en France, en 1999, sur une période de 7 jours. Le moniteur-sauveteur-surveillant de la piscine avait assuré l'encadrement de classes de maternelle ainsi que de niveaux primaires et secondaires. De plus, il avait assuré la surveillance lors de bains publics et enseigné aux nageurs d'une école de natation. La fréquentation avait varié entre 10 et 80 personnes. Les sources de bruit dans ces établissements sont dépendantes des types d'activités qui y sont réalisées (activités ludiques, cris des usagers) ainsi que la présence d'éléments réfléchissants (eau, carrelage, parois vitrées).

Sur la base des **Leq-8 heures**, l'étude montre une exposition moyenne des moniteurs de **87,6 dBA pour la période de 5 jours**, du lundi au vendredi, correspondant à la période de



Source image : <http://dspace.dial.pipex.com/town/drive/ar80/lifeguard.jpg>

fréquentation scolaire (ou un **Lex,d de 90,4 dBA**, tenant compte des erreurs de

mesure). Des niveaux de crête supérieurs à 135 dBA ont été documentés. L'ensemble des résultats concorde avec les plaintes de ces travailleurs : irritabilité, niveau d'attention réduit, fatigue de fin de journée. Somme toute, l'auteure rapporte que les résultats observés concordent également avec ceux d'autres études qui y sont brièvement résumées. Le port de protecteurs auditifs serait donc recommandé pour les moniteurs-sauveteurs-surveillants

principalement lors des périodes fréquentées par les **clientèles scolaires ou sportives**, surtout que l'architecture des lieux se prête mal à l'installation de matériaux absorbants pour des raisons d'hygiène... L'auteure termine en se questionnant sur les niveaux d'exposition qui peuvent prévaloir lors des vacances estivales alors que la fréquentation peut atteindre 400 enfants!

**Source : N. Delaunay (2000 ?). Évaluation de l'exposition au bruit en période scolaire chez un maître-nageur en piscine couverte.** Association interentreprises de Médecine du Travail du Bas-Rhin. 10 p. [http://www.sdv.fr/aimt67/PDF/piscine\\_bruit.pdf](http://www.sdv.fr/aimt67/PDF/piscine_bruit.pdf)

## Le bruit s'affiche

**Tapageur** a pris connaissance d'une série d'affiches sur la promotion de la protection auditive. Nous signalons ici celle qui nous semble la plus intéressante puisque plusieurs d'entre elles mettent uniquement l'accent sur le comportement des travailleurs.

**Source :** <http://www.affichageest.com/>



Source image : <http://www.le-club-milwaukee.com/aquatics/images/Tera.JPG>



**Saviez-vous  
que...?**

**On parlera  
bruit...  
Congrès,  
colloques, ...**



## L'oreille bionique ?

La revue **QuébecOiseaux** de l'été 2004 informait ses lecteurs de l'existence d'un petit amplificateur sonore pour mieux entendre et identifier à l'oreille des espèces d'oiseaux. L'appareil amplifie de 48 décibels les fréquences associées aux chants de plusieurs oiseaux. Il permet d'entendre les sons plus éloignés et des hautes fréquences plus difficiles à distinguer. Parmi ses petits défauts, il rend difficile la localisation exacte de l'oiseau parce qu'il est porté par une seule oreille et il amplifie tous les sons ambiants tels ceux provenant d'une route ou d'une ferme à proximité.

## Au Québec



## JASP – Journée thématique Bruit

Le programme final est désormais établi. En plus du conférencier déjà annoncé, monsieur Xavier Bonnefoy de l'OMS-Europe, les JASP ont fait connaître le programme final.

Une journée sous l'angle du bruit en milieu de travail et en milieu communautaire. L'heure des grandes questions pour la santé publique. Le bruit, omniprésent. Quels sont ses effets sur la santé ? Quelles politiques doivent être mises en place ?

Voici quelques questions parmi les éléments qui seront abordés par divers spécialistes tant européen, étasunien, canadien ainsi que divers représentants québécois au cours de cette journée. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Pour **consulter le programme** de cette journée :

<http://www.inspq.qc.ca/jasp/programme/2004/20041201-Bruit.asp?A=2>

et **s'inscrire** :

<http://www.inspq.qc.ca/jasp/inscription/default.asp?A=4>

## Le bruit derrière la musique : une menace fantôme pour les musiciens- enseignants ?

Dans le cadre du Congrès 4 Arts 2004 (arts dramatiques, arts plastiques, danse et musique) qui se tiendra à Laval du 11 au 13 novembre prochain, un atelier sera offert par des intervenants du réseau de la santé aux membres de la FAMEQ (Fédération des musiciens-éducateurs du Québec). Celui-ci portera notamment sur les niveaux d'exposition au bruit, les effets multiples sur la santé, les moyens pour le contrôler et se protéger.

**Source :** [http://aqesap.org/02%20Congr%E8s/02\\_mus.htm](http://aqesap.org/02%20Congr%E8s/02_mus.htm)



**Responsable de  
la rédaction :**  
**Richard Martin**

**Assistants à la  
rédaction:**  
**Pierre Lainesse**  
**Pierre Deshaies**

**Collaborateurs :**  
Brigitte Pelchat  
Richard Phaneuf  
Sylvie Fournier  
Pauline Fortier  
François Tanguay

Direction de santé  
publique  
Agence de  
développement de  
réseaux locaux de  
services de santé et de  
services sociaux de  
Chaudière-Appalaches  
100, rue Monseigneur-  
Bourget, bureau 400  
Lévis (Québec)  
G6V 2Z9

Téléphone:  
(418) 833-4864 poste 505

Télécopieur:  
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et  
correspondance :

Courriel (Internet):  
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):  
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :  
<http://www.santeautravail.gc.ca/tapageur>

ISSN 1705-5830

## Bruit et surdité dans le secteur des scieries

Au 14<sup>e</sup> Colloque sur la santé et la sécurité au travail Chaudière-Appalaches et Québec, le 16 novembre 2004, à Québec.

Au 20<sup>e</sup> Colloque sur la santé et la sécurité au travail Saguenay-Lac St-Jean, Chibougamau, Chapais, le 15 octobre 2004, à Jonquière.

Pendant près de deux ans, des projets pilotes de réduction du bruit se sont tenus dans cinq scieries réparties dans trois régions du Québec. Issus du comité provincial « Bruit-Scieries », ces projets ont vu le jour pour tester la faisabilité de la réduction du bruit dans différents contextes. Robert Fraser et Serge Desbiens, de la Direction de santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, présenteront des **exemples concrets de réduction du bruit** et l'évaluation qualitative que les différents acteurs en font.

**Source :** [http://www.csst.qc.ca/ASP/evenements/quebec/Description\\_presentations.htm#](http://www.csst.qc.ca/ASP/evenements/quebec/Description_presentations.htm#)



## Lanaudière : du théâtre pour mieux comprendre les effets de la surdité

La pièce « Faudrait s'entendre » sera présentée le **mercredi 27 octobre 2004** à la polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur à Repentigny. Deux représentations sont prévues à 15h et 19h. Coût : 10\$. Cette pièce avait

aussi été présentée à Québec en mai dernier. Elle traite de surdité et des relations des personnes atteintes avec leurs proches. **Pour en savoir davantage, consulter la page Internet suivante :**  
<http://www.santeautravail.net/Afficher.aspx?section=1122&langue=fr>

## Ailleurs dans le monde...

**3 au 5 novembre 2004, Surfers Paradise, Queensland, Australie**

<http://www.mech.uq.edu.au/acoustics2004/>



**6 au 10 août 2005, Rio de Janeiro, Brésil**

<http://www.internoise2005.org.br/index.htm>



The 33th International Congress and  
Exposition on Noise Control Engineering  
06 - 10 August 2005

### Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

**Tapageur** est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse [tapageur@ssss.gouv.qc.ca](mailto:tapageur@ssss.gouv.qc.ca) Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la Direction de santé publique ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la Direction de santé publique ou par la rédaction. La Direction de santé publique n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication.